



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAINT-SAUVEUR

Permis de construire n° 080 718 18 P0005 déposé par la société ELCIMAI REALISATIONS pour le projet de construction d'un entrepôt logistique situé sur la parcelle cadastrée ZO 42 présente sur la ZAC des Bornes du Temps II sur la commune de Saint-Sauveur.

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté en date du 11 juillet 2019 pris par Monsieur le Maire de Saint-Sauveur, il sera procédé à une enquête publique en application de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme, en Mairie de Saint Sauveur du **jeudi 1^{er} Août 2019 au Samedi 31 Août 2019 inclus**, elle portera sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage situé sur la parcelle cadastrée ZO 42 présente sur la ZAC des Bornes du Temps II sur la commune de Saint-Sauveur.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de SAINT-SAUVEUR ainsi que dans les communes de SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, VAUX-EN-AMIENOIS, ARGOEVES ET LA CHAUSSEE-TIRANCOURT, incluses dans son rayon d'affichage, sur le site de la mairie de SAINT-SAUVEUR <https://www.saint-sauveur80.fr> et sur le site de la Communauté de communes Nièvre Somme <https://www.nievresomme.fr>.

Cette enquête est préalable à la délivrance d'un permis de construire au titre de l'article R423-57 du code de l'urbanisme par le Maire de la commune de Saint Sauveur.

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de SAINT-SAUVEUR afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés.

Le Tribunal Administratif d'Amiens a désigné à cet effet Monsieur Joël GAFFET en qualité de commissaire-enquêteur.

Monsieur Joël GAFFET, qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siégera en mairie de SAINT-SAUVEUR, siège de l'enquête publique - Place Maurice Blondel, 80470 Saint-Sauveur - Téléphone : 03 22 51 81 15 (ouvert au public du lundi au samedi de 8h à 12h). Le public pourra y consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet.

Les personnes intéressées pourront également formuler leurs observations par écrit adressé à M. le Commissaire Enquêteur - Mairie de Saint-Sauveur – Hôtel de Ville, Place Maurice Blondel, 80470 Saint-Sauveur ou par voie électronique à l'adresse mail : mairie.saint-sauveur@laposte.net et consultable sur le site internet de la Mairie de Saint-Sauveur <https://www.saint-sauveur80.fr>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public sur le projet lors des permanences qui se tiendront aux dates et dans les lieux énumérés ci-après :

- Jeudi 1 août de 9h à 12h – Hôtel de Ville, Place Maurice Blondel, 80470 Saint-Sauveur.
- Mardi 13 août de 14h à 17h – Hôtel de Ville, Place Maurice Blondel, 80470 Saint-Sauveur.
- Samedi 31 août de 9h à 12h – Hôtel de Ville, Place Maurice Blondel, 80470 Saint-Sauveur.

Toute personne intéressée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de la Commune de Saint-Sauveur dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site : <http://www.nievresomme.fr>

Toute information peut être demandée auprès du responsable du projet :

Monsieur FRADIN Jean Pierre ELCIMAI REALISATIONS, 3 rue de la brasserie Grüber, CS 50617, 77004 MELUN Cedex. Tel : 01.64.10.47.20

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Saint Sauveur- Place Maurice Blondel, 80470, ainsi qu'à la Préfecture de la Somme - 51 rue de la République, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de ladite enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.